

# POPULATION ET TRAVAIL

## Dynamiques démographiques et activités

*Colloque international d'Aveiro  
(Portugal, 18-23 septembre 2006)*



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE  
A I D E L F – 133, boulevard Davout – 75980 Paris Cedex 20 (France)  
<http://www.aidelf.org> – Courriel : [aidelf-colloque2006@ined.fr](mailto:aidelf-colloque2006@ined.fr)

# Impact de la précarité de l'emploi dans les quartiers sensibles sur la mobilité résidentielle

---

Jean-Louis PAN KÉ SHON  
INED

Habituellement, dans l'étude de la relation emploi-mobilité, c'est l'impact de la mobilité sur l'emploi et la sortie du chômage des individus qui est étudiée (Puig, 1981 ; Gobillon, 2001). Ici, le point de vue est déplacé. Le chômage des habitants des quartiers sensibles<sup>1</sup> sert d'abord à déterminer un indicateur de la précarité des quartiers. Ensuite, la mobilité résidentielle des sortants et des entrants en quartiers sensibles est observée en fonction du degré de précarité des quartiers. Enfin, cet indicateur de précarité spatialisé est considéré comme un indicateur de ségrégation et permet d'observer les évolutions de la ségrégation en *zones urbaines sensibles* (ZUS) entre 1990 et 1999.

L'intérêt des chercheurs français s'est fréquemment heurté à la rareté des évaluations quantitatives, voire à leur quasi-absence sur l'ensemble du territoire français, en dehors de Maurin pour les « petits voisinages » métropolitains (2004) mais pas sur les quartiers eux-mêmes, de la typologie des quartiers de Tabard (1993), de Martin-Houssart et Tabard (2002a), des travaux de Préteceille (2003, 2006), de Saint-Julien et *alii*, de Rhein (1998) mais pour des évaluations limitées à la seule Île-de-France (2003). Préteceille concluait pour la période 1990 à 1999 à une accentuation de la polarisation mais dans les quartiers occupés par les catégories supérieures du privé d'Île-de-France, ce que confirmait Maurin sur des données plus récentes et relatives aux « petits voisinages » français.

Les difficultés actuelles que connaîtraient les ZUS proviendraient d'un effet de « trappe résidentielle », en vertu duquel les populations modestes s'agrégeraient en un lieu à cause de la faiblesse des loyers, et de phénomènes ségrégatifs. Seuls les mieux armés socialement sortiraient de ces quartiers moins attractifs. Ce phénomène de rétention des plus démunis et de départ des mieux lotis enclencherait ainsi une spirale ségrégative toujours plus concentrée. L'hypothèse optimiste tablerait sur une amélioration de la mixité sociale due notamment aux efforts répétés de la politique de la ville ou pour toute autre raison. En l'absence d'estimation, l'hypothèse de l'aggravation de la ségrégation demeure valide et pourrait constituer l'un des éléments explicatifs des émeutes de 2005. Une dernière possibilité proviendrait du constat de la stabilisation du déséquilibre de mixité sociale en ZUS mais cette hypothèse n'est pas plus validée que les précédentes.

## À la recherche d'un indicateur de précarité des quartiers sensibles

Serge Paugam citant Robert Castel (1995) souligne que l'exclusion d'aujourd'hui renvoie « à la précarité de l'emploi, à l'absence de qualification, au chômage, à l'incertitude de l'avenir. » (1996). Baudelot et Establet (2003) affirment « Ce dont souffrent les chômeurs, c'est d'un traumatisme social généralisé qui se répercute sur tous les aspects de la vie quotidienne et sur toutes les dimensions de la personne. » Le chômage constitue aussi la principale préoccupation des Français. Effectivement, le sondage IFOP réalisé pour l'Association des Maires de France en 2000 montrait que les sondés plaçaient en priorité l'emploi en tête de leurs soucis. Sondage confirmé ensuite par la vague 2004 de l'enquête barométrique de la DREES spécifiant que l'emploi demeurait la préoccupation numéro un des

---

<sup>1</sup> En 1996, la Politique de la ville française en s'appuyant sur les élus locaux, classait 751 quartiers « défavorisés » en Zones Urbaines Sensibles (ZUS), territoires bénéficiant d'un dispositif complexe d'aides diverses.

enquêtés (Julienne et Monrose, 2004). Les chercheurs, comme le législateur, et faisant écho à la préoccupation principale des Français, s'accordent à pointer le chômage comme le principal facteur de précarité. De fait, le chômage précarise les individus par des pertes diverses : perte de revenus, perte de la majeure partie des relations professionnelles, perte d'estime de soi, perte de repères (Schnapper, 1981) entraînant une déstabilisation psychologique pouvant être à l'origine de la crise du couple, de sa séparation et plus généralement d'une « dissolution des liens » (Baudelot et Establet, 2003). Ces phénomènes déjà signalés en leur temps par Lazarfeld et son équipe (1932) ont acquis plus d'acuité avec la place obsédante du chômage après les Trente glorieuses.

Ainsi, le taux de chômage pris comme indicateur a pour « qualité » d'être une synthèse des fragilités et des risques de fractures individuelles et sociales qu'il peut entraîner. En ce sens, il représente le mieux la précarité des habitants d'un quartier. Il dévoile les populations les plus faiblement armées pour trouver un emploi : les jeunes, les personnes de plus de 55 ans, les non ou peu diplômés, les femmes, les étrangers, etc. Naturellement, en soi ce ne sont pas des populations précaires. Être une femme ou être étranger ne signifie pas intrinsèquement être précaire, mais dans les faits ce sont des populations qui possèdent un risque relatif plus important d'être touché par le chômage. De fait, c'est bien plus *le risque* d'être au chômage des habitants et sa concentration en un même espace que le taux de chômage effectivement observé qui représente le meilleur révélateur de la « précarité » d'un lieu et du degré de la polarisation. Car, selon la conjoncture de l'emploi, le taux de chômage variera impliquant des entrées ou des sorties de chômage selon le sens de l'évolution conjoncturelle sans que les individus eux-mêmes aux deux dates aient réellement changé. De plus, la vertu de cet indicateur n'est pas seulement d'être synthétique mais il est aussi moins normatif car il évacue les débats sur la partialité et l'incomplétude d'indicateurs, tels que les catégories socioprofessionnelles, le taux de jeunes, le taux et le pays d'origine des étrangers, etc.

L'évaluation à deux dates de la précarité d'une zone urbaine sensible à partir du taux de chômage fait intervenir deux éléments : l'évolution de la conjoncture de l'emploi et l'évolution de la composition sociale du quartier estimé. Ainsi, à composition sociale d'une zone contrôlée, l'aggravation de la conjoncture se répercutera par l'augmentation du chômage dans cette zone. De façon similaire, à conjoncture du chômage contrôlée, l'arrivée de chômeurs fera augmenter le taux de chômage de la zone. Dans l'étude de l'évolution de la polarisation spatiale, il est donc nécessaire de séparer la composante conjoncturelle des modifications de peuplement du quartier afin de pouvoir observer d'éventuels effets ségrégatifs débarrassés des effets de conjoncture, et réattribuer ce qui revient à la conjoncture ou aux modifications de peuplement.

Une façon de contourner ces difficultés est alors de construire un indicateur de précarité spatialisée (nous noterons IPS dans la suite du document) de la façon suivante. Un modèle du risque d'être au chômage est établi selon le genre car le comportement face à l'activité est différent entre femmes et hommes. Afin de tenir compte des particularités locales des offres d'emploi, les coefficients des paramètres de la régression logistique sont calculés pour chaque zone d'emploi (348 en France) à laquelle appartient chaque ZUS. Ensuite, il suffit de sommer les produits des coefficients des paramètres par les proportions de la population de la ZUS donnée. Soit :

$$IPS_{z_i} = \sum_{j=1}^k \beta_{jz/z_i} n_{jz_i}$$

où :

$\beta_{jZEZ_i}$  le coefficient du paramètre estimé de la variable  $j$  calculé à partir du modèle chômage de la zone d'emploi à laquelle appartient la ZUS  $i$  ( $z_i$ )

$k$  le nombre de variables explicatives,

$n_{jz_i}$ , les proportions de la ZUS  $i$  pour la variable  $j$ ,

L'indicateur ainsi construit varie selon l'intensité du phénomène saisi par les coefficients de chaque caractéristique individuelle d'un modèle du chômage à une date donnée et selon le nombre d'habitants possédant cette caractéristique sur le territoire d'intérêt. Chaque indicateur de précarité spatialisé agrège, au niveau de la ZUS, les risques d'être au chômage de chacun de ses habitants. Cette méthode permet d'établir la distribution de la précarité des quartiers et de vérifier son impact sur la mobilité de ses habitants. L'autre avantage de cet IPS est de permettre des comparaisons débarrassées des effets conjoncturels entre deux dates. Pour cela, il suffit de figer la conjoncture (c'est-à-dire les coefficients du modèle) à la date souhaitée. Ensuite, les coefficients du modèle étant fixés, ce sont les effectifs (c'est-à-dire la structure) du quartier qui font varier l'indicateur. Les différences s'interprètent alors comme les effets de polarisation dus aux variations de la composition des quartiers.

Cet indicateur n'est pas exempt de tout reproche car les données actuellement disponibles en France n'autorisent pas la prise en compte de l'expérience professionnelle et des enfants issus de l'immigration à un niveau infra-communal. Ainsi, en dehors des étrangers, il est impossible dans le recensement français de repérer la seconde génération en majorité française. Or, de nombreux observateurs remarquent que les jeunes issus de l'immigration ont plus de difficulté à accéder à l'emploi (notamment Beaud et Pialoux, 2003 ; Meurs & alii, 2005). Les difficultés de ces jeunes auraient au moins deux composantes : une plus faible qualification scolaire et une discrimination à l'embauche. Notre indicateur saisit la première composante tandis que la seconde lui échappe en partie (lorsque ceux-ci sont de nationalité française) faute de données adéquates.

### Présentation des sources

En dehors des recensements de 1990 et 1999 qui ont été mobilisés pour le calcul des IPS, l'échantillon démographique permanent (EDP) a été utilisé dans l'étude des mobilités. L'EDP réunit deux qualités pour cela. La première est de localiser les mêmes individus avant et après la migration afin d'identifier les types de migrants et leurs lieux d'installation effectifs. La seconde est de permettre l'identification des habitants en ZUS en première période et le quartier de destination des migrants en seconde période.

Sur l'échantillon initial des 707 710 personnes de l'EDP présentes sur le territoire métropolitain en 1990 ou en 1999, une perte d'environ 12% de l'échantillon est à déplorer. Plus de 5% des individus recensés en 1999 et ayant déclarés être présents en 1990 ne figurent pas dans l'EDP. Réciproquement, en dehors des personnes décédées dans l'intervalle, 6,8% des personnes présentes au recensement de 1990 ne figurent plus au recensement de 1999. Pour ces derniers, l'émigration hors du territoire national ne permet pas d'expliquer la totalité du déficit des absents. Plusieurs autres causes interviennent sans qu'on puisse estimer l'importance de chacune d'entre elles. Ceux qui pour une raison ou une autre n'ont pas été recensés : absence, négligence, oubli, etc. Ensuite, un défaut d'appariement aux deux dates a pu intervenir, à cause d'une défaillance de la mémoire, d'une méconnaissance de leur date de naissance, d'une erreur de saisie ou de remplissage du bulletin. La partie de l'échantillon utilisée est celle repérant près de 500 000 habitants dotés d'un bulletin de recensement en 1990 et en 1999, en écartant les naissances, les décès et les personnes absentes à l'un ou l'autre de ces deux recensements.

## **Une fluidité globalement améliorée mais une accentuation de la polarisation spatiale dans sa composante « ethnique<sup>2</sup> »**

Confirmant l'intuition, la distribution des ZUS selon l'indicateur de précarité spatialisée ou le taux de chômage effectif montre la forte hétérogénéité de la composition sociale des quartiers sensibles<sup>3</sup> (cf. tableau 1). Ainsi, le rapport du 1<sup>e</sup> et du 9<sup>e</sup> décile de la distribution en 1999 est plus du double (2,6) pour l'IPS et pour le taux de chômage (2,4). Autrement dit, les zones sensibles les plus défavorisées regroupent des habitants ayant deux fois et demi plus de risques d'être au chômage que les résidents des ZUS les mieux placées. À partir de notre indicateur, il est flagrant que les populations des zones sensibles en bas de l'échelle de précarité ne sont pas les mêmes qu'à l'autre extrémité. Il est aisé aussi d'en déduire qu'elles n'ont pas non plus les mêmes conditions d'existence. Ce premier résultat interroge la légitimité de l'éligibilité de certaines ZUS dans le dispositif des quartiers prioritaires ou en tout cas de leur maintien. Effectivement, si la population des ZUS les mieux classées n'est pas particulièrement défavorisée par rapport aux autres zones, il n'y a pas de raison de conserver ces territoires dans le dispositif et les efforts consentis pourraient être redéployés sur les plus démunis. La seule amélioration de l'urbanisation de ces quartiers ne peut justifier à elle seule la sollicitation du dispositif des quartiers défavorisés.

Pour 1999, les niveaux du taux de chômage comme de l'indicateur de précarité sont nettement plus élevés qu'en 1990. Cela peut provenir de l'augmentation conjoncturelle du chômage dans la période intercensitaire ou des modifications de peuplement des quartiers prioritaires. Trois interprétations sont alors possibles. La première tablerait sur une mobilité résidentielle qui se serait réalisée de façon déséquilibrée : les habitants socialement mieux armés seraient partis et les personnes aux caractéristiques sociodémographiques plus faibles (toujours au regard de notre indicateur de précarité) se seraient installées. La seconde interprétation ferait porter le poids de l'aggravation de l'indicateur du chômage en ZUS sur la conjoncture dégradée au cours de la période d'observation. Enfin, la troisième interprétation combinerait la conjoncture dégradée et un déséquilibre du peuplement en ZUS, c'est-à-dire une plus forte polarisation. L'indicateur de précarité spatialisé de 1999 permet effectivement de constater que les difficultés se sont accrues pendant la période intercensitaire. Ce que confirme en l'accroissant, le taux de chômage en 1999 et cela sur l'ensemble de la distribution. Le rapprochement de ces deux indicateurs est insuffisant pour trancher entre les trois interprétations. Pour cela, il est nécessaire de passer par un autre indicateur. Celui-ci fait intervenir le modèle dont les coefficients sont figés au chômage en 1990, c'est-à-dire à la conjoncture du chômage de cette année là, mais en le modulant par les effectifs de 1999. De la sorte, par rapport à 1990, l'IPS 1999 modèle figé en 1990 ne varie uniquement qu'à partir des modifications de peuplement en ZUS survenus entre 1990 et 1999. L'examen de la plus ou moins forte concentration dans un quartier des personnes sensibles au chômage s'affranchit alors des effets conjoncturels.

---

<sup>2</sup> Le qualificatif est pris ici dans le sens habituellement utilisé dans les sciences sociales françaises englobant les personnes nées hors de France et leurs descendants.

<sup>3</sup> D'autres auteurs avaient déjà souligné l'hétérogénéité des quartiers de la politique de la ville. Nicole Tabard notait que ces quartiers bien que modestes n'étaient pas systématiquement les plus mal classés (1993). Champion et Marpsat s'intéressant aux quartiers en convention, qui précédaient les actuelles zones urbaines sensibles, avaient déjà souligné la diversité des situations de ces quartiers et l'assimilation trop rapide et systématique de quartier en convention et quartier en difficulté (1996). Goldberger et *alii*, indiquaient les variations du simple au double du taux de chômage des ZUS selon leurs régions (1998). Enfin, le rapport 2004 de l'Observatoire des zones urbaines sensibles établissait huit types socio-économiques de ZUS dont un type en voie de gentrification.

TABLEAU 1 : ÉVOLUTION DES INDICATEURS DE PRÉCARITÉ SPATIALISÉE (IPS) ET DES TAUX DE CHÔMAGE EN ZUS

	1990		1999		Évolution entre 1990 et 1999					Évolution du taux de chômage <sup>4</sup> %
	IPS (A)	Taux de chômage %	IPS (B)	Taux de chômage %	IPS 1999 figé au modèle effectifs de 1990 <sup>1</sup> (C)	IPS 1990 figé au modèle effectifs de 1990 <sup>1</sup> (D)	Évolution structurelle <sup>2</sup> C-A	Évolution structurelle <sup>3</sup> 1999-1990 des écarts de chaque ZUS	Évolution structurelle <sup>2</sup> 1999-1990 B-D	
1 <sup>er</sup> décile	5,2	12,0	11,4	16,3	2,9	13,1	-2,3	-5,5	-1,7	-0,3
2 <sup>e</sup> décile	7,9	14,4	14,5	19,3	6,2	16,7	-1,7	-4,1	-2,2	1,8
3 <sup>e</sup> décile	9,6	16,5	17,0	21,5	8,5	18,6	-1,1	-3,1	-1,6	3,1
4 <sup>e</sup> décile	11,5	18,2	19,0	23,6	10,0	20,7	-1,5	-2,5	-1,7	4,2
Médiane	13,4	20,7	20,6	25,9	11,8	22,5	-1,6	-1,8	-1,9	5,4
6 <sup>e</sup> décile	15,2	22,6	22,2	28,3	13,3	24,3	-1,9	-1,2	-2,1	6,6
7 <sup>e</sup> décile	17,4	25,1	24,1	30,6	15,2	26,3	-2,2	-0,6	-2,2	7,9
8 <sup>e</sup> décile	20,0	28,0	26,1	33,8	17,1	28,9	-2,9	0,1	-2,8	9,3
9 <sup>e</sup> décile	23,0	32,2	29,4	39,2	19,9	32,5	-3,1	1,2	-3,1	11,4
<b>Moyenne</b>	<b>13,6</b>	<b>19,6</b>	<b>20,4</b>	<b>26,9</b>	<b>11,6</b>	<b>22,5</b>	<b>-2</b>	<b>-2</b>	<b>-2,1</b>	<b>5,5</b>

Champ : actifs des ZUS de 15 à 65 ans.

<sup>1</sup> L'IPS 1999 figé est obtenu en fixant les coefficients des paramètres du modèle chômage en 1990. Seuls les effectifs varient et proviennent du recensement de 1999.

<sup>2</sup> Cette colonne représente la distribution des différences de chaque ZUS entre l'IPS 1999 figé à 1990 et l'IPS de 1990. Elle s'interprète comme la ségrégation ou, en l'occurrence, une fluidité légèrement accrue en ZUS dans la période intercensitaire 1990 à 1999.

<sup>3</sup> Figurent ici la distribution des différences calculées pour chaque ZUS entre l'IPS de 1990 et l'IPS 1999 figé (modèle fixé à 1990 et effectifs de 1999).

<sup>4</sup> Dans cette colonne figure la distribution des différences des taux de chômage entre 1999 et 1990.

Note : Les distributions représentées sont celles des ZUS. Chaque distribution est indépendante l'une de l'autre.

Source : recensements 1990 et 1999, Insee.

Selon cet indicateur, la polarisation sociale en quartiers sensibles se serait légèrement atténuée entre 1990 et 1999. La moyenne comme la médiane de l'indicateur de précarité spatialisée fléchissant de près de 2 points (-1,6 et -2,0). En tenant uniquement compte de la composition des ZUS, il y a donc eu une baisse de la polarisation entre 1990 et 1999, même si celle-ci demeure limitée. La dégradation de la situation des ZUS vient surtout de la conjoncture du chômage qui a touché des populations primo-réactives à la dégradation du marché de l'emploi. C'est ce qu'indique le rapprochement du taux de chômage plus fort en 1999 et l'IPS 1999 coefficients figés en 1990.

La distribution des écarts de chaque ZUS entre l'IPS 1999 figé (coefficients 1990) et l'IPS de 1990 permet de mieux saisir les diverses modifications de peuplement intervenues dans la période (cf. tableau 1). Trois types d'évolutions différenciées des zones sensibles se dévoilent. Au regard du risque d'être au chômage, le peuplement « s'est amélioré » pour 60% des ZUS dont 30% bénéficient d'une amélioration supérieure à 3 points. Pour 20% d'entre elles « l'équilibre du peuplement » est demeuré quasiment stable (variations inférieures à 1%). Enfin, pour 20% des ZUS, le peuplement est allé vers une polarisation plus marquée. L'hétérogénéité des situations des quartiers sensibles se double donc d'évolutions divergentes.

La décomposition des différences entre IPS de 1990 et IPS 1999 figé (coefficients 1990) permet de mieux cerner la nature des évolutions de peuplement. Les contributions à l'amélioration de la mixité sont diffuses et se répartissent sur divers postes : réduction de la part des jeunes de 15 ans à 25 ans, réduction du nombre des non-diplômés, des faibles diplômés et des catégories d'ouvriers, augmentation des employés administratifs du privé et des professions intermédiaires, etc. (cf. tableau 2). Notons que ces contributions à l'amélioration de la mixité proviennent d'abord de l'évolution démographique (vieillesse de la population) et des modifications intervenues dans la société française au cours de la période : réduction de la part des ouvriers parmi les actifs et augmentation du niveau des diplômés. Quant aux contributions à la polarisation, elles se sont accentuées par la progression des familles monoparentales, des ménages avec enfants et des employés non qualifiés particulièrement sensibles au chômage. Mais ce sont surtout les personnes nées en Afrique qui ont particulièrement augmenté en zone sensible (+2,4% contre 0,1% en métropole) et qui se révèlent spécialement fragiles face au chômage. Si la mixité a légèrement progressé notamment sous l'effet des modifications de population structurelles et démographiques qu'a connu la France au cours de la période intercensitaire, en revanche la polarisation d'origine « ethnique » s'est accentuée.

Mais quelles sont les évolutions de la situation des ZUS par rapport à la distribution des autres quartiers français dans cette même période ? Plus de 80% des ZUS sont concentrées dans les deux derniers déciles des quartiers les plus défavorisés de France métropolitaine (cf. tableau 3). En 1990, 62% des ZUS se situaient parmi les 10% des quartiers français les plus désavantagés. Elles sont 70% en 1999. Les évolutions démographiques et structurelles de la population hors ZUS et l'aggravation de la conjoncture de l'emploi se traduisent par l'augmentation du nombre des quartiers sensibles parmi les quartiers les plus défavorisés. Ce qui revient dire que la conjoncture de l'emploi a contribué à creuser l'écart entre les quartiers sensibles et le reste des quartiers et donc à la progression de la polarisation des ZUS. Il y a donc alors deux composantes à la polarisation, la première due à l'évolution du peuplement de la zone ségréguée, la seconde à l'évolution du critère sur lequel repose la mesure de la polarisation. Ce constat n'est pas spécifique à la nature du critère retenu ici dans la mesure de la polarisation. Habituellement, l'indicateur de mesure de la polarisation utilise principalement les catégories socioprofessionnelles (Préteceille, 2003b) ou les catégories socioprofessionnelles croisées avec le statut d'activité et le secteur d'activité de l'entreprise (Martin-Houssart et Tabard, 2002) ou encore le taux d'étrangers dans les zones d'intérêt (Maurin, 2004)<sup>4</sup>.

<sup>4</sup> Chez Éric Maurin la nationalité intervient comme un indicateur parmi d'autres.

Elles mesurent alors le plus ou moins fort degré d'attraction de ces populations dans les quartiers et leurs écarts. Mais ces mesures contiennent aussi les modifications structurelles qui sont intervenues entre plusieurs périodes (dans la période récente, la réduction de la part des ouvriers et l'augmentation de celle des cadres, etc.) comme les évolutions de perception au sein de la société. Ainsi, les immigrés italiens, espagnols comme portugais se sont progressivement « invisibilisés » et aujourd'hui leur mesure ne peut constituer une mesure pertinente de la polarisation spatiale. Rétroactivement, le chômage ne pouvait servir d'indicateur de polarisation lorsqu'il n'était pas encore perçu comme problématique au cours des Trente glorieuses.

TABLEAU 2 : DÉCOMPOSITION DES DIFFÉRENCES ENTRE L'INDICATEUR DE PRÉCARITÉ SPATIALISÉ DE 1990 ET L'IPS 1999 MODÈLE FIGÉ À 1990 (MODÈLE 1990, EFFECTIFS DE 1999<sup>1</sup>)

	Homme	Femme	Total	Contribution au solde positif ou négatif %
15 à 25 ans	-306,8	-433,9	-740,7	18,6
25 à 35 ans	-45,1	-17,4	-62,5	1,6
35 à 55 ans	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
55 à 65 ans	15,3	-1,2	14,1	1,3
Sans diplôme	-337,6	-113,8	-451,4	11,3
CEP	-120,5	-167,5	-288,1	7,2
CAP, BEPC	-0,9	3,0	2,1	0,2
BEP, Bac	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
>Bac	-55,0	-100,5	-155,4	3,9
Membre d'un couple	263,2	-21,4	241,8	22,0
Seul	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Famille monoparentale	35,6	90,3	126,0	11,5
Sans enfant	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
1 à 2 enfants	93,3	-0,9	92,4	8,4
Plus de 2 enfants	12,3	44,1	56,4	5,1
Pays de naissance : Afrique	178,6	248,2	426,7	38,9
Autre	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Artisan, commerçant, chef entr.	-24,5	2,1	-22,4	0,6
Cadre	7,9	-7,1	0,8	0,1
Cadre du public	-1,6	-32,9	-34,5	0,9
Profession intermédiaire du public	-23,1	-65,4	-88,5	2,2
Profession intermédiaire	-72,4	-216,9	-289,2	7,3
Employé du public	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Employé qualifié	-16,8	-89,3	-106,1	2,7
Employé non qualifié	41,4	95,1	136,5	12,4
Ouvrier qualifié	-118,5	1,0	-117,5	3,0
Ouvrier non qualifié	-116,1	-66,5	-182,6	4,6
<b>Total</b>	<b>-591,1</b>	<b>-851,0</b>	<b>-1 442,1</b>	<b>-</b>
Dont réduction	-1 238,8	-1 334,9	-3 981,0	-
Dont augmentation	647,7	483,9	1 096,9	-

<sup>1</sup> Cette décomposition est effectuée à partir du modèle du chômage fixé à 1990, seuls les effectifs changent entre 1990 et 1999. Dans ce tableau figure la somme des écarts observés pour chaque ZUS. Source : recensements de la population de 1990 et 1999



TABLEAU 3 : RÉPARTITION DES ZUS SELON LA DISTRIBUTION DE L'IPS DES QUARTIERS (IRIS<sup>1</sup>)

Déciles de l'IPS des IRIS	1990			1999		
	Nombre	%	IPS	Nombre	%	IPS
≤1	0	0	-	1	0,1	-1,7
]1 à 2]	3	0,4	-5,9	2	0,3	0,4
]2 à 3]	7	1,0	-3,7	4	0,6	2,3
]3 à 4]	4	0,6	-1,8	7	1,0	4,6
]4 à 5]	13	1,8	0,0	11	1,5	5,9
]5 à 6]	22	3,1	1,8	15	2,1	7,6
]6 à 7]	21	2,9	3,6	23	3,2	10,0
]7 à 8]	54	7,5	6,2	44	6,1	12,1
]8 à 9]	146	20,4	9,2	109	15,2	15,2
]9 à 10]	447	62,3	17,9	501	69,9	23,9
<i>Dont : ]9 à 9,5]</i>	<i>131</i>	<i>18,3</i>	<i>12,7</i>	<i>128</i>	<i>17,9</i>	<i>18,8</i>
<i>]9,5 à 10]</i>	<i>316</i>	<i>44,1</i>	<i>20,0</i>	<i>373</i>	<i>52,0</i>	<i>25,7</i>
Total	717	100	-	717	100	-

*Champ* : ZUS de métropole. Source : Recensements au quart de la population de 1990 et 1999.

<sup>1</sup> Un IRIS est un découpage spatial infracommunal réalisé par l'Insee et représente environ 2 000 habitants. La distribution est calculée sur les IRIS dont la population est au moins égale à 40 personnes actives de 15 ans à 65 ans avant pondération. Soit 30 167 Iris en 1990 et 31 822 Iris en 1999.

### Sortants de ZUS : évitement des quartiers défavorisés par les plus dotés

Lorsque les habitants des quartiers sensibles déménagent, c'est pour plus des 2/3 afin de s'installer hors de ceux-ci, 22% emménagent à nouveau dans la même ZUS et 8% s'installent dans un autre quartier sensible. Vers quels types de quartiers se dirigent les résidents quittant les quartiers sensibles ? Une première réponse est fournie par la lecture de la matrice des mobilités des résidents des ZUS. Cette matrice est constituée par les migrants logeant en quartiers sensibles en 1990 et dont les quartiers de destination en 1999 sont repérés. Pour établir cette matrice, un indicateur de précarité spatialisé pour chaque quartier de destination des migrants, qu'il soit en ou hors ZUS (dans ce cas c'est l'IRIS 2000<sup>5</sup> qui est considéré comme quartier), est calculé pour l'année 1999. Les calculs étant effectués à partir des actifs de 15 à 65 ans du recensement au quart, un seuil d'au moins 40 individus est fixé. Si le seuil n'est pas atteint, c'est alors la valeur de l'IPS du triris<sup>6</sup> lorsqu'il existe ou de la commune et pour quelques cas de la zone d'emplois qui est utilisée. Afin que chaque migration d'une zone sensible en 1990 vers la même zone sensible en 1999 soit repérée, la valeur de l'IPS de 1999 est attribuée aux ZUS en 1990. Sans cela, l'impact des variations de composition et de conjoncture intervenues dans la période auraient pu faire apparaître un habitant déménageant et se réinstallant dans la même ZUS comme ayant effectué une mobilité ascendante ou descendante<sup>7</sup>. Ce qui en soit n'est pas « faux » mais nous avons préféré privilégier la mobilité spatiale effective dans les résultats et qui bénéficie d'un sens plus évident.

<sup>5</sup> Un IRIS est un découpage spatial infra-communal réalisé par l'Insee et représente environ 2 000 habitants.

<sup>6</sup> Le triris, découpage spatial de l'Insee, est le regroupement de 3 IRIS.

<sup>7</sup> L'utilisation de l'indicateur de précarité avec le modèle fixé à 1999 accentue les différences.

TABLEAU 4 : MATRICE DES TRANSITIONS DES HABITANTS DE ZUS EN 1990 VERS LEUR NOUVEAU LIEU D'HABITATION EN 1999 %

Déciles de l'IPS des ZUS en 1990 (valeur 1999)	Quartier de destination								Total des migrants %
	Déciles et centiles de l'indicateur de précarité spatialisé du quartier en 1999								
	[1 <sup>e</sup> - 5 <sup>e</sup> ]	[5 <sup>e</sup> - 8 <sup>e</sup> ]	[8 <sup>e</sup> - 9 <sup>e</sup> ]	[9 <sup>e</sup> - 9,5 <sup>e</sup> ]	[95 <sup>e</sup> - 97 <sup>e</sup> ]	[97 <sup>e</sup> - 98 <sup>e</sup> ]	[98 <sup>e</sup> - 99 <sup>e</sup> ]	>99 <sup>e</sup>	
[1 <sup>e</sup> - 5 <sup>e</sup> ]	75,8	13,5	3,6	3,3	0,8	1,5	1,3	0,3	4,2
[5 <sup>e</sup> - 8 <sup>e</sup> ]	55,0	35,1	4,6	2,8	1,1	0,8	0,5	0,2	11,3
[8 <sup>e</sup> - 9 <sup>e</sup> ]	38,7	22,7	30,0	4,0	1,6	1,4	1,1	0,6	13,0
[9 <sup>e</sup> - 9,5 <sup>e</sup> ]	34,6	23,7	8,0	27,8	2,5	1,6	1,3	0,7	13,6
[95 <sup>e</sup> - 97 <sup>e</sup> ]	29,9	25,0	8,6	4,9	26,3	1,9	2,2	1,3	15,3
[97 <sup>e</sup> - 98 <sup>e</sup> ]	24,9	21,7	9,5	5,7	3,5	30,6	2,2	1,9	12,7
[98 <sup>e</sup> - 99 <sup>e</sup> ]	21,2	23,2	9,9	7,0	3,5	2,5	30,0	2,9	12,5
> 99 <sup>e</sup>	14,7	18,6	12,1	7,1	4,6	3,4	4,2	35,4	17,5
<b>Ensemble</b>	<b>32,1</b>	<b>23,4</b>	<b>11,5</b>	<b>8,3</b>	<b>6,4</b>	<b>5,6</b>	<b>5,5</b>	<b>7,2</b>	<b>100</b>

Champ : Habitants des ZUS en 1990 et ayant migré entre 1990 et 1999.

<sup>1</sup> L'indicateur de précarité spatialisé (IPS) du quartier de destination du migrant est celui de l'éventuelle ZUS d'installation, sinon celui de l'IRIS. Lorsque la personne habite une ZUS en 1999, l'IPS de la ZUS est retenu, dans le cas contraire c'est l'indicateur de l'IRIS qui est considéré. Les seuils de la distribution des déciles et des centiles sont ceux de l'ensemble des quartiers en 1999 (IRIS).

<sup>2</sup> L'indicateur de la ZUS de provenance en 1990 retenu est celui de cette même ZUS en 1999. Ceci permet de préserver la comparabilité des ZUS en 1990 avec les IPS des quartiers de destination en 1999. Pour les mêmes raisons, les seuils de la distribution des IPS de 1990, modèle figé en 1999 pour les ZUS, sont ceux de 1999. Ce qui explique la distribution déséquilibrée de l'IPS des ZUS de provenance.

Lecture : 35,4% de migrants d'une ZUS du dernier centile de l'indicateur de précarité spatialisé en 1990 vivent dans un quartier équivalent selon cet indicateur de précarité. Inversement, 64,6% ont effectué une mobilité résidentielle ascendante, c'est-à-dire dont la valeur de l'IPS du quartier est inférieure à celui de départ.

Source : Échantillon démographique permanent, Insee.

Ainsi, les réinstallations dans les mêmes ZUS se vérifient dans les résultats. Les raisons des réinstallations sont certainement multiples. Grossièrement, deux logiques peuvent motiver ces choix. Soit parce qu'il est plus difficile de s'installer ailleurs, à cause du prix des loyers et des informations d'opportunités de logement moins aisément accessibles que dans le quartier d'habitation. Soit simplement parce que les résidents y trouvent un intérêt pour des raisons multiples. Il a déjà été montré que plus de 20% des habitants des quartiers pauvres apprécient leur quartier notamment pour le lien affectif tissé avec les lieux au fil du temps au travers de l'histoire individuelle et familiale et renforcé par le réseau de liens forts localisé (à l'inverse, ce sont 80% des résidents des ZUS qui en ont une opinion plus négative, [Pan Ké Shon, 2005]). Seuls environ 10% des individus emménagent dans des quartiers au degré de précarité équivalent à leur quartier de départ. C'est donc pour le reste des habitants une mobilité ascensionnelle ou de dégradation.

En fait, près de 72% des habitants de ZUS ayant migré vivaient dans les quartiers les plus défavorisés en 1990 (c'est-à-dire classés au dessus du 9<sup>e</sup> décile de notre indicateur de

précarité). En 1999, ils ne sont plus que 33% des migrants à résider dans un quartier à la précarité équivalente de leur lieu de départ (cf. tableau 4). Au total, ce sont 67% des migrants de ZUS qui ont opéré une mobilité ascendante à partir de nos données. Évidemment ce chiffre est sujet à critique notamment à cause d'une logique comptable étroite : passer par exemple d'un quartier doté d'un IPS de 27 à un autre affichant 26 n'est pas l'idée qu'on peut se faire d'une mobilité ascendante. Néanmoins, même en retenant des écarts de transition d'au moins trois points, c'est plus de la moitié des habitants (61%) qui a déménagé d'un quartier sensible en 1990 et s'est installée dans des quartiers où la composition sociale est plus fluide. Inversement, les emménagements dans les quartiers relativement plus en difficulté sont bien plus rares. Le constat est frappant, les quartiers les plus défavorisés sont délaissés par les migrants des zones sensibles au bénéfice de quartiers socialement mieux situés sur l'échelle de précarité. Simultanément, nous constatons une plus forte migration hors ZUS de la part des résidents des zones favorisées par rapport aux autres habitants des quartiers sensibles, soit entre 71% et 62% contre 60% à 54% (Cf. tableau 5). Cette migration hors ZUS diminue au fur et à mesure de l'accroissement du degré de précarité de la zone sensible. Cette plus grande difficulté à migrer hors ZUS des quartiers les plus défavorisés provient-elle d'un effet quartier ou est-elle due à la concentration de caractéristiques individuelles plus défavorables ?

TABLEAU 5 : HABITANTS DES ZUS AYANT MIGRÉ EN ZUS  
SELON LE DEGRÉ DE PRÉCARITÉ DE LEUR ZUS DE DÉPART %

Décile et centile de l'IPS des ZUS en 1990	[1 ; 5]	[5 ; 8]	[8 ; 9]	[90 ; 95]	[95 ; 97]	[97 ; 98]	[98 ; 99]	>99 <sup>e</sup>	Part du total
Ont déménagé:									
Hors ZUS	70,7	67,4	62,1	60,0	59,1	58,5	58,1	54,0	64,9
- la même ZUS	20,0	22,2	25,4	27,7	28,5	30,4	32,7	31,5	24,2
- une autre ZUS	9,3	10,4	12,5	12,3	12,4	11,2	9,2	14,5	10,9
Sous total en ZUS	29,3	32,6	37,9	40,0	40,9	41,6	41,9	46,0	35,1
Ensemble des migrants	19,9	36,4	18,7	9,2	5,6	4,6	4,2	1,4	100,0

Champ : Habitants des ZUS en 1990 et ayant migré entre 1990 et 1999

Source : Échantillon démographique permanent, Insee.

Afin d'éviter les conclusions hâtives, il est nécessaire de poursuivre l'examen en utilisant une procédure multivariée permettant d'examiner les caractéristiques des migrants. D'abord nous établissons un modèle logit dichotomique évaluant la probabilité de migrer des personnes habitant en ZUS en 1990. Seul un léger effet positif est perceptible pour les quartiers sensibles de départ entre le 3<sup>e</sup> et le 6<sup>e</sup> décile. Il serait trop rapide de conclure à partir de ces résultats à un effet quartier, car celui-ci est proportionnel à l'incomplétude du modèle (Hauser 1970 cité par Vallet 2005). Rappelons que les recensements comme l'EDP, sur lesquels il s'appuie principalement, ne disposent pas d'informations sur les personnes issues de l'immigration. L'enquête Emploi de 2005, permet de préciser que ce sont 26% des plus de 15 ans en ZUS dont l'un des parents est originaire d'Afrique contre 8% en dehors. Ces résidents sont notablement discriminés dans l'accès à l'emploi et faute de données adéquates notre modèle ne peut en tenir compte. Mais même ainsi, ce sont les effets vigoureux des caractéristiques individuelles qui montrent des corrélations plus fortes avec la mobilité résidentielle à partir des quartiers sensibles.

<sup>8</sup> Rappelons que ce chiffre ne tient pas compte des enfants de moins de 15 ans qui ne sont pas enquêtés dans l'enquête Emploi. Il est possiblement sous-estimé à cause des taux de non-réponse pour cette question de 7% hors ZUS et de 17% en ZUS.

TABLEAU 6 : RAPPORT DES « RISQUES » RELATIFS DES MIGRANTS DE ZUS D'EMMÉNAGER DANS UN QUARTIER...

LOGIT POLYTOMIQUE, CLASSE DE RÉFÉRENCE « PAS DÉFAVORISÉ » ODDS RATIO

		Peu défavorisé [5 <sup>e</sup> au 8 <sup>e</sup> ] décile <sup>3</sup>			Moyennement défavorisé [8 <sup>e</sup> au 9 <sup>e</sup> ] décile			Défavorisé [90 <sup>e</sup> au 95 <sup>e</sup> ] centile			Très défavorisé >95 <sup>e</sup> centile		
		Odds ratio	Intervalles de confiance		Odds ratio	Intervalles de confiance		Odds ratio	Intervalles de confiance		Odds ratio	Intervalles de confiance	
Âge	15 ans à 20 ans	0,9	0,8	1,1	0,9	0,7	1,2	0,9	0,7	1,1	0,8	0,7	1,0
	20 ans à 25 ans	1,1	1,0	1,3	1,3	1,1	1,5	0,9	0,7	1,1	1,0	0,8	1,1
	26 ans à 35 ans	1,0	0,9	1,2	1,2	1,0	1,4	1,0	0,8	1,2	1,1	1,0	1,3
	36 ans à 45 ans	1,1	0,9	1,3	1,3	1,0	1,5	1,0	0,8	1,3	1,2	1,0	1,4
	46 ans à 55 ans	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-
	56 ans à 65 ans	0,9	0,7	1,2	0,7	0,5	1,0	0,7	0,5	1,0	1,0	0,8	1,3
	Plus de 65 ans	0,8	0,5	1,1	0,8	0,5	1,2	0,7	0,4	1,2	0,7	0,5	1,1
Confort du logement	0,5 pièce par personne	1,2	1,0	1,6	1,3	1,0	1,7	1,4	1,0	1,9	1,8	1,4	2,3
	0,6 à 1 pièce par personne	1,1	1,0	1,2	1,1	1,0	1,3	1,2	1,0	1,4	1,4	1,3	1,6
	1,1 à 1,5 pièces par personne	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-
	1,6 à 2 pièces par personne	1,0	0,9	1,2	0,9	0,7	1,1	1,2	0,9	1,5	1,2	1,0	1,4
	Supérieur à 2 pièces/personne	1,0	0,8	1,3	1,0	0,8	1,4	1,2	0,9	1,8	1,3	1,0	1,7
Type de ménage et place occupée dans celui-ci	Enfant d'un couple	1,0	0,9	1,2	1,2	1,0	1,5	1,2	1,0	1,6	1,4	1,2	1,7
	Enfant de famille monoparentale	1,1	0,9	1,4	1,2	0,9	1,5	1,2	0,9	1,6	1,4	1,1	1,7
	Couple sans enfant	0,9	0,8	1,0	0,9	0,7	1,1	0,9	0,7	1,1	0,8	0,7	1,0
	Adulte en couple avec enfant	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-
	Adulte monoparent	1,3	1,0	1,5	1,5	1,2	1,8	1,4	1,0	1,8	1,6	1,3	1,9
	En ménage mais hors famille	1,3	1,0	1,6	1,1	0,8	1,5	1,1	0,7	1,5	1,5	1,2	2,0
	Personne seule	1,0	0,8	1,2	0,9	0,7	1,1	0,8	0,6	1,0	0,9	0,7	1,2
Diplôme	Sans	1,4	1,2	1,7	2,1	1,7	2,5	2,8	2,2	3,5	4,5	3,7	5,6
	CEP, BEPC	1,3	1,1	1,5	1,7	1,4	2,1	1,8	1,4	2,3	2,9	2,4	3,6
	CAP, BEP	1,2	1,1	1,4	1,4	1,2	1,8	1,6	1,3	2,0	2,5	2,0	3,0
	Bac	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-
	Bac + 2	1,0	0,8	1,2	0,9	0,7	1,2	0,7	0,5	1,1	1,1	0,8	1,5
	Supérieur à bac+2	0,8	0,6	0,9	0,5	0,4	0,8	0,8	0,5	1,2	1,0	0,7	1,4
Statut d'activité	Actif occupé	0,7	0,5	1,0	0,6	0,4	0,9	0,8	0,5	1,2	0,6	0,4	0,8
	Chômeur	0,7	0,5	1,0	0,5	0,3	0,8	0,9	0,5	1,4	0,8	0,6	1,1
	Retraité	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-
	Étudiant	0,7	0,5	1,0	0,6	0,4	0,9	0,7	0,4	1,2	0,5	0,3	0,7
	Autre inactif	0,8	0,6	1,0	0,7	0,4	1,0	1,0	0,6	1,6	1,0	0,7	1,3
Statut d'occupation du logement	Propriétaire	0,8	0,7	0,9	0,8	0,7	0,9	0,6	0,5	0,7	0,8	0,7	0,9
	Locataire	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-
	Locataire en meublé	0,8	0,6	1,1	1,2	0,8	1,8	0,7	0,4	1,2	1,0	0,7	1,4
Tranche d'unité urbaine	Inférieure à 200 000 habitants	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-
	200 000 et plus hors I-d-F.	0,8	0,7	0,9	1,1	1,0	1,3	1,6	1,3	1,8	0,9	0,8	1,0
	Île-de-France	1,2	1,1	1,4	2,0	1,8	2,4	2,0	1,7	2,3	1,6	1,4	1,9
Nationalité	Française	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-
	D'Afrique	1,2	1,0	1,5	1,7	1,4	2,1	1,9	1,5	2,4	3,3	2,7	3,9
	Autres nationalités	1,0	0,8	1,1	1,2	1,0	1,5	1,4	1,1	1,7	1,6	1,3	1,8
Déciles de l'IPS des ZUS en 1990	1, 2	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-
	3, 4	1,5	1,3	1,6	1,5	1,3	1,8	3,0	2,5	3,6	5,1	4,2	6,2
	5, 6	1,9	1,7	2,1	1,7	1,5	2,0	3,1	2,5	3,7	14,6	12,1	17,7
	7, 8	2,0	1,7	2,3	2,3	2,0	2,8	3,5	2,8	4,3	22,9	18,7	28,0
	9, 10	2,9	2,4	3,4	5,0	4,1	6,1	5,4	4,2	6,9	48,4	38,8	60,2

Champ : Personnes présentes dans l'EDP en 1990 et en 1999.

<sup>1</sup> L'odds ratio est le rapport des chances relatives et s'interprète comme suit. Toutes choses étant égales, les jeunes de 20 à 25 ans ont 4,1 fois plus de chances de migrer dans un quartier peu défavorisé que de ne pas migrer par rapport aux personnes de 46 à 55 ans.

<sup>2</sup> L'intervalle de confiance est celui à 95 %. Le niveau de l'odds ratio a 95 % de chance de se situer dans les bornes de l'intervalle de confiance.

<sup>3</sup> Ici, c'est la distribution des quartiers (IRIS) en 1999 qui est utilisée.

Source : Échantillon démographique permanent, Insee.

Où déménagent les habitants des quartiers prioritaires et qu'est-ce qui détermine le type de quartier plus ou moins favorisé dans lequel ils s'installent ? Pour cela, nous utilisons un modèle logistique polytomique dont les classes sont constituées par la distribution de l'IPS des quartiers en 1999. Les résultats sont là encore tranchés. Toutes choses étant égales, les résidents socialement les mieux armés se dirigent en priorité vers les quartiers les moins en difficulté et inversement les habitants les plus modestes se tournent vers les quartiers les plus défavorisés toujours au sens de notre indicateur (cf. tableau 6). Ainsi, parmi les habitants en ZUS en 1990 ayant déménagé, les enfants de famille monoparentale ont un risque supérieur de migrer dans les quartiers très défavorisés plutôt que dans les quartiers mieux classés. De plus, les personnes qui habitaient un logement « surpeuplé » en ZUS en 1990, ce qui désigne tendanciellement les plus modestes, se sont aussi tournées vers les quartiers les plus désavantagés. Les résidents de ZUS sans diplôme possèdent 4,5 fois plus de risques de migrer dans un quartier parmi les plus défavorisés plutôt que dans un quartier privilégié par rapport à un détenteur d'un baccalauréat. De façon similaire, les originaires d'Afrique ont 3,3 fois plus de risques d'emménager dans un quartier déshérité plutôt que dans un quartier doté par rapport aux Français. Enfin, les habitants des ZUS les plus défavorisées en 1990 ont près de 50 fois plus de risques de s'installer dans un quartier parmi les plus désavantagés en 1999 (dernier centile) plutôt que dans un quartier privilégié par rapport aux habitants des ZUS les mieux classées en 1990...

Les résultats montrent donc l'action centrifuge de la distribution inégale des atouts sociaux qui permettent aux mieux dotés de rejoindre les quartiers privilégiés et maintiennent ou projettent les moins bien armés socialement dans les zones plus défavorisées.

### Les entrants en ZUS : des logiques différentes

En s'installant en zone sensible, les nouveaux résidents effectuent fréquemment une mobilité résidentielle dévalorisée. Comme il a été vu, le degré de précarité des zones sensibles est dispersé même si la majorité de celles-ci se concentre dans les plus forts degrés de précarité des quartiers (au-dessus du 95<sup>e</sup> centile de l'IPS). Quels sont alors les risques d'installations dans les quartiers les plus modestes et perçoit-on une différence de mobilité entre quartier en ZUS ou hors ZUS à précarité équivalente des zones ?

Comme il a déjà été montré dans les phénomènes de mobilité résidentielle, l'âge en tant que tel n'a pas d'effet (Courgeau & Lelièvre, 1996). Ce sont plus les indicateurs de cycle de vie comme le type de ménage croisé avec la position de l'individu dans celui-ci qui montrent leur pertinence. Ainsi, les enfants décohabitants ont plus de risque de s'installer en zones sensibles plutôt qu'en quartiers aisés (Cf. tableau 7). Pour ces jeunes décohabitants, l'installation dans un quartier modeste des ZUS constitue la première étape de leur parcours résidentiel. On peut penser que pour eux la fraîche acquisition de leur autonomie fait percevoir sinon de façon positive du moins atténuée les éventuels effets négatifs de cette nouvelle installation. La « liberté » récemment étrennée et un avenir *a priori* ouvert sont des éléments y concourant. Cette hypothèse est moins évidente à maintenir pour les monoparents qui en opérant une mobilité résidentielle s'installent plus fréquemment dans les quartiers les plus modestes et notamment en zones sensibles. Ils cumulent alors des situations statutaires

résidentielles et familiales dégradées. Les tensions sur le temps (il faut s'occuper de tout, seul), sur le budget, la vulnérabilité affective issue du conflit conduisant à la séparation, le sentiment de solitude plus prégnant (Pan Ké Shon, 2002) et la conscience d'avoir opéré une mobilité résidentielle descendante concourent à fragiliser ces nouveaux arrivants.

Néanmoins, les effets les plus vigoureux proviennent des indicateurs de hiérarchie sociale. Quatre indicateurs différents se montrent convergents. L'échelle des diplômes ordonne régulièrement l'intensité des risques de migrer dans un quartier modeste plutôt que dans un quartier favorisé. Les non diplômés courent un risque supérieur de migrer dans un quartier modeste qu'il soit en ZUS ou non par rapport aux bacheliers. Inversement un détenteur d'un diplôme élevé opérera plus souvent une migration en quartier aisé. Les résidents des logements les plus exigus en 1990, tendanciellement les plus démunis, emménagent plus souvent dans un quartier modeste plutôt qu'aisé par rapport aux mieux lotis.

Les Africains possèdent un risque supérieur aux Français de s'établir dans un quartier très modeste, qu'il soit en ZUS ou hors ZUS (IPS>98<sup>e</sup> centile), plutôt que dans un quartier plus aisé (IPS<90<sup>e</sup> centile). Ce risque est d'autant plus important que le quartier est plus précarisé. Ce fait mérite d'être souligné car il constitue une particularité liée aux personnes nées à l'étranger et particulièrement celles venant du continent africain. Cette plus grande difficulté à obtenir un logement hors des quartiers sensibles n'est pas directement interprétable comme une discrimination au logement car les données ne permettent pas de contrôler ces résultats notamment par leur solvabilité et leurs revenus. Les revenus moyens par unité de consommation des ménages immigrés étaient inférieurs de 22% aux revenus des ménages en 1996 (Boëldieu et Thave, 2000). Cette modestie des revenus pourrait expliquer au moins partiellement l'appariement entre ménages à revenus modestes et quartiers sensibles. Néanmoins, ces auteurs font remarquer que 28% de l'ensemble des immigrés avaient déposé leur demande de logement social depuis au moins trois ans contre une durée deux fois moins importante pour l'ensemble de la population en attente. Ce résultat reste valide en se limitant aux ménages de 4 personnes ou moins afin d'écartier les attentes différenciées selon la taille du logement (*ibid.*). Par ailleurs, le quartier de départ figurant dans la régression capte une part du pouvoir explicatif de la hiérarchie sociale due à l'incomplétude du modèle. Car à caractéristiques disponibles contrôlées, un habitant des quartiers aisés a toutes les chances d'être socialement différent d'un habitant des quartiers pauvres. Ainsi par exemple, en quartier aisé un bachelier pourrait avoir plus souvent investi dans un bac ouvert et valorisé (scientifique) qu'un bachelier logeant dans un quartier plus modeste. D'autres caractéristiques sont inobservées comme la présentation de soi, particulièrement décisive dans l'obtention d'un emploi. Dans ce cadre, la persistance claire des effets du pays d'origine tendrait à accréditer l'hypothèse de phénomènes ségrégatifs. Cette hypothèse n'est pas à rejeter et elle viendrait confirmer les résultats convergents de chercheurs du domaine (Simon, 1992 ; Tanter & Toubon, 1999 ; Maurin, 2004). Toujours est-il qu'entre 1990 et 1999, les personnes nées en Afrique sont passées de 18,6% à 21,0% en ZUS (+ 2,4%) alors que dans le même temps leur part ne progressait que de 0,1% sur l'ensemble du territoire métropolitain.

TABLEAU 7 : RISQUES RELATIFS DE MIGRER DANS UN QUARTIER CLASSÉ... (LOGIT POLYTOMIQUE, CLASSE DE RÉFÉRENCE : QUARTIER HORS ZUS DONT L'IPS EST INFÉRIEUR OU ÉGAL AU 9 DÉCILE)

Centiles →	Odds ratio													
	Hors ZUS						En ZUS							
	91 <sup>e</sup> au 95 <sup>e</sup>		96 <sup>e</sup> au 98 <sup>e</sup>		>98 <sup>e</sup>		Jusqu'au 90 <sup>e</sup>		91 <sup>e</sup> au 95 <sup>e</sup>		96 au 98 <sup>e</sup>		Supérieur au 98 <sup>e</sup>	
	Point estimé	Intervalle de confiance	Point estimé	Intervalle de confiance	Point estimé	Intervalle de confiance	Point estimé	Intervalle de confiance	Point estimé	Intervalle de confiance	Point estimé	Intervalle de confiance	Point estimé	Intervalle de confiance
15 ans à 20 ans	1,0	0,9 1,1	0,9	0,7 1,0	1,0	0,8 1,3	1,1	0,9 1,2	1,2	1,0 1,4	1,1	0,9 1,2	1,0	0,9 1,1
20 ans à 25 ans	1,0	0,9 1,1	1,0	0,9 1,1	1,0	0,8 1,2	1,1	1,0 1,2	1,1	0,9 1,3	1,0	0,9 1,1	0,9	0,8 1,0
26 ans à 35 ans	1,1	1,0 1,2	1,1	1,0 1,3	1,1	0,9 1,3	1,0	1,0 1,1	1,0	0,9 1,2	1,0	0,9 1,1	1,0	0,9 1,1
36 ans à 45 ans	1,1	1,0 1,2	1,1	1,0 1,3	1,2	1,0 1,5	1,1	1,0 1,3	1,0	0,9 1,2	1,1	1,0 1,3	1,1	1,0 1,3
46 ans à 55 ans	Réf.	-	Réf.	-	Réf.	-	Réf.	-	Réf.	-	Réf.	-	Réf.	-
56 ans à 65 ans	0,9	0,8 1,1	0,9	0,7 1,0	1,0	0,7 1,4	0,9	0,7 1,0	0,8	0,6 1,0	0,8	0,6 0,9	0,8	0,7 1,0
Supérieur à 65 ans	0,9	0,7 1,1	0,9	0,7 1,2	1,0	0,7 1,4	0,8	0,7 1,0	0,9	0,7 1,2	0,7	0,5 0,8	0,6	0,5 0,8
<0,5 pièce/habitant	1,2	1,0 1,4	1,4	1,2 1,7	1,6	1,2 2,1	1,3	1,2 1,5	1,4	1,1 1,7	1,4	1,2 1,6	1,8	1,5 2,0
[0,5, 1] pièce/habitant	1,1	1,0 1,1	1,2	1,1 1,3	1,1	1,0 1,2	1,1	1,0 1,1	1,1	1,0 1,3	1,2	1,1 1,3	1,3	1,2 1,4
[1, 1,5] pièces/habitant	Réf.	-	Réf.	-	Réf.	-	Réf.	-	Réf.	-	Réf.	-	Réf.	-
[1,5, 2] pièces/habitant	1,0	0,9 1,1	1,1	1,0 1,2	0,9	0,8 1,1	1,0	0,9 1,1	0,9	0,8 1,1	1,0	0,9 1,1	1,0	0,9 1,1
>2 pièces/habitant	1,1	0,9 1,2	1,1	1,0 1,3	0,7	0,6 1,0	0,9	0,8 1,0	1,1	0,9 1,3	0,9	0,7 1,0	1,0	0,8 1,1
Enfant d'un couple	1,2	1,1 1,3	1,2	1,1 1,4	1,3	1,1 1,6	1,4	1,3 1,6	1,2	1,1 1,5	1,3	1,1 1,4	1,3	1,1 1,4
Enfant de famille monoparent.	1,1	1,0 1,3	1,2	1,0 1,5	1,2	0,9 1,6	1,6	1,4 1,9	1,5	1,2 1,9	1,3	1,1 1,5	1,4	1,2 1,6
Adulte en couple sans enfant	1,0	0,9 1,1	0,9	0,8 1,1	0,9	0,7 1,0	0,9	0,8 1,0	0,9	0,8 1,1	0,9	0,8 1,0	1,0	0,9 1,1
Adulte en couple avec enfant	Réf.	-	Réf.	-	Réf.	-	Réf.	-	Réf.	-	Réf.	-	Réf.	-
Monoparent	1,0	0,9 1,2	1,0	0,9 1,2	1,3	1,0 1,7	1,6	1,4 1,8	1,5	1,2 1,8	1,4	1,2 1,6	1,2	1,0 1,4
En ménage hors famille	1,1	0,9 1,3	1,1	0,9 1,3	1,1	0,8 1,5	1,5	1,3 1,7	1,2	1,0 1,5	1,5	1,3 1,8	1,6	1,3 1,8
Personne seule	0,9	0,8 1,0	1,0	0,9 1,2	1,1	0,8 1,4	1,2	1,0 1,3	1,0	0,8 1,2	1,2	1,0 1,4	1,2	1,0 1,4
Sans diplôme	1,6	1,5 1,8	1,9	1,7 2,2	2,9	2,3 3,7	1,5	1,4 1,7	1,9	1,6 2,2	2,3	2,1 2,6	2,4	2,1 2,7
CEP, BEPC	1,3	1,2 1,5	1,4	1,3 1,7	2,0	1,6 2,5	1,3	1,2 1,4	1,6	1,3 1,9	1,8	1,6 2,0	1,6	1,4 1,9
CAP, BEP	1,3	1,2 1,4	1,5	1,3 1,6	1,8	1,4 2,3	1,2	1,1 1,3	1,5	1,3 1,8	1,6	1,4 1,8	1,5	1,3 1,7
Bac	Réf.	-	Réf.	-	Réf.	-	Réf.	-	Réf.	-	Réf.	-	Réf.	-
Bac + 2 ans	0,8	0,7 0,9	0,9	0,7 1,1	0,6	0,4 1,0	1,0	0,9 1,1	0,7	0,5 0,8	1,0	0,8 1,2	0,9	0,8 1,1
>Bac + 2 ans	0,6	0,5 0,7	0,5	0,4 0,7	0,7	0,5 1,1	0,9	0,8 1,0	0,8	0,6 1,0	0,9	0,8 1,1	0,7	0,6 0,9
Actif occupé	0,9	0,7 1,0	0,8	0,7 1,0	1,1	0,7 1,5	0,8	0,7 1,0	0,9	0,7 1,2	0,7	0,6 0,9	0,7	0,6 0,9
Chômeur	0,9	0,8 1,1	1,0	0,8 1,2	1,4	1,0 2,1	1,1	0,9 1,4	1,2	0,9 1,6	0,9	0,7 1,1	1,2	1,0 1,5
Étudiant	0,8	0,7 1,0	0,9	0,7 1,1	0,8	0,5 1,2	0,9	0,7 1,1	0,8	0,6 1,2	0,7	0,5 0,8	0,7	0,5 0,8
Retraité	Réf.	-	Réf.	-	Réf.	-	Réf.	-	Réf.	-	Réf.	-	Réf.	-
Autre inactif	0,9	0,8 1,1	1,0	0,8 1,2	1,2	0,9 1,7	1,1	0,9 1,3	1,2	0,9 1,5	0,9	0,7 1,1	1,1	0,9 1,3
Propriétaire	0,9	0,9 1,0	1,0	0,9 1,1	1,1	1,0 1,3	0,8	0,7 0,8	0,7	0,6 0,7	0,8	0,7 0,8	0,9	0,8 1,0
Locataire	Réf.	-	Réf.	-	Réf.	-	Réf.	-	Réf.	-	Réf.	-	Réf.	-
Locataire en meublé	0,9	0,8 1,1	1,0	0,8 1,2	1,0	0,7 1,4	0,9	0,8 1,1	0,8	0,6 1,1	0,9	0,7 1,1	0,8	0,7 1,0
Français	Réf.	-	Réf.	-	Réf.	-	Réf.	-	Réf.	-	Réf.	-	Réf.	-
Africain	1,4	1,2 1,6	1,8	1,5 2,1	1,9	1,5 2,4	2,4	2,2 2,8	3,0	2,5 3,6	3,2	2,8 3,6	2,8	2,4 3,2
Autres nationalités	1,2	1,1 1,3	1,1	0,9 1,2	1,0	0,8 1,3	1,3	1,2 1,5	1,8	1,5 2,1	1,6	1,4 1,8	1,4	1,3 1,6
Unité urbaine < 200 000 h	Réf.	-	Réf.	-	Réf.	-	Réf.	-	Réf.	-	Réf.	-	Réf.	-
UU > 200 000 h	0,7	0,7 0,8	0,7	0,7 0,8	0,8	0,7 1,0	1,9	1,8 2,0	3,0	2,8 3,4	1,7	1,6 1,8	1,0	0,9 1,1
UU de Paris-Ile-de-France	0,8	0,8 0,9	1,0	0,9 1,1	0,8	0,6 0,9	2,3	2,1 2,4	2,4	2,1 2,7	1,3	1,2 1,4	1,0	0,9 1,1
IPS des quartiers en 1990														
Non renseigné	1,5	1,2 1,9	1,8	1,4 2,4	2,0	1,2 3,2	1,1	0,8 1,4	1,3	0,8 2,1	1,1	0,8 1,6	1,8	1,4 2,4
< 2 <sup>e</sup>	Réf.	-	Réf.	-	Réf.	-	Réf.	-	Réf.	-	Réf.	-	Réf.	-
[2 <sup>e</sup> , 4 <sup>e</sup> ]	4,2	3,9 4,5	3,9	3,5 4,3	3,9	3,3 4,6	1,3	1,2 1,4	3,0	2,7 3,4	2,7	2,5 3,0	3,0	2,8 3,3
[4 <sup>e</sup> , 6 <sup>e</sup> ]	6,0	5,6 6,5	8,9	8,1 9,8	8,6	7,3 10,1	0,9	0,8 1,1	2,5	2,2 2,9	6,3	5,8 6,9	5,6	5,1 6,2
[6 <sup>e</sup> , 8 <sup>e</sup> ]	5,8	5,2 6,4	14,6	13,1 16,2	21,8	18,6 25,5	0,8	0,7 1,0	2,7	2,2 3,2	6,1	5,5 6,8	15,0	13,6 16,5
> 8 <sup>e</sup>	5,9	5,1 6,8	14,1	12,2 16,2	34,5	28,9 41,2	0,7	0,5 0,9	1,2	0,8 1,8	3,7	3,0 4,4	32,7	29,5 36,2

Champ : Migrants entre 1990 et 1999 Source : Échantillon démographique permanent, Insee.  
 Note : les données sociodémographiques sont d'avant la migration en 1990. Les valeurs des scores utilisés pour les quartiers de départ sont fixés à la date de 1999. Les valeurs sont celles de la ZUS lorsque la personne habite en ZUS, sinon de l'IRIS. Les coefficients indiqués par \*\*\*, \*\*, \* sont significativement différents de ceux de la référence aux seuils respectivement de 1 %, 5 % et 10 %.

Les résultats du modèle polytomique sont clairs, à caractéristiques des habitants contrôlées, les risques d'emménagement dans un même type de quartier (degré de précarité équivalent) que celui qui a été quitté sont toujours plus importants. Ces installations sont d'autant plus fréquentes que le quartier quitté est davantage défavorisé. De plus, les habitants sortant de quartiers classés les plus défavorisés (supérieur au 9<sup>e</sup> décile) opèrent plus souvent une mobilité résidentielle descendante. Enfin, le risque de migrer dans un quartier au-dessus du 9<sup>e</sup> décile s'ordonne progressivement par le degré de précarité du quartier de départ.

## Conclusion

Les habitants des zones urbaines sensibles déménagent plus souvent que le reste des habitants malgré des difficultés à migrer concernant quelques catégories de la population et notamment les jeunes en âge de décohabiter. L'une des conséquences directes est une frustration accentuée chez des jeunes qui en général possèdent déjà une propension à l'insatisfaction de leur quartier (Pan Ké Shon, 2005). Pour la grande majorité des sortants des quartiers sensibles, la mobilité résidentielle est l'occasion d'opérer une migration ascendante. Mais les migrations sont d'autant moins ascendantes qu'elles sont effectuées par des personnes disposant d'atouts sociaux faibles. De façon complémentaire, les habitants des quartiers

sensibles les plus désavantagés emménagent plus fréquemment dans les mêmes ZUS ou dans une ZUS au degré de précarité équivalent (Cf. tableau 7). Si l'idée d'assignation à résidence ne se montre pas réellement fondée, elle n'en perd pas toute pertinence mais vise plus particulièrement les habitants des quartiers les plus disqualifiés au sens de notre indicateur.

Les logiques qui président à la concentration des difficultés peuvent provenir de comportements individuels : évitement des lieux désavantagés, recherche d'un entre-soi, préservation du capital scolaire des enfants, aversion pour l'insécurité, etc. mais dépendent également de décisions institutionnelles permettant un accès plus ou moins aisé au parc de logements : existence et attribution de logements sociaux par les municipalités, stratégies de location des bailleurs sociaux et privés (Tanter et Toubon, 1999 ; Tissot, 2005). Quelles que soient les logiques à l'œuvre, force est de constater les mouvements contradictoires mais cohérents qui laissent échapper les mieux lotis, retiennent les plus disqualifiés et attirent les résidents modestes dans les quartiers sensibles. Pour autant, selon notre indicateur ces phénomènes convergeant vers une aggravation de la polarisation spatiale n'aboutissent pas à l'enclenchement d'un cercle vicieux ségrégatif pour cette période allant de 1990 à 1999. Le vieillissement de la population, l'augmentation du niveau des diplômes, la mobilité résidentielle importante et vers des quartiers plus favorisés concourent à une réduction mécanique de la polarisation de hiérarchie sociale. Cependant, le phénomène préoccupant provient de l'accentuation de la polarisation des personnes issues de l'immigration en zones urbaines sensibles. Les résultats de notre étude indiquent que bien qu'aussi mobiles que le reste de la population, les nationaux d'un pays africain ont deux à trois fois plus de risques de s'installer en ZUS par rapport aux Français. Enfin, la dégradation du marché de l'emploi entre les deux recensements s'est traduite par un impact bien plus fort parmi la population des quartiers sensibles et a contribué à l'augmentation de la polarisation mais, cette fois, d'origine conjoncturelle.

## BIBLIOGRAPHIE

- BAUDELOT C. et GOLLAC M. avec BESSIÈRES C., COUTANT I., GODECHOT O., SERRE D. et VIGUIER F. 2003. *Travailler pour être heureux ? Le bonheur et le travail en France*, Fayard, Paris.
- BEAUD S. et PIALOUX M. 2003. *Violences urbaines, violence sociale. Genèse des nouvelles classes dangereuses*, Paris, Fayard, (coll. Pluriel).
- BOËLDIEU J. et THAVE S. 2000. « Le logement des immigrés en 1996 », *Insee-première*, n° 730.
- CASTEL R., 1995. *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, Paris, Fayard, (coll. L'espace du politique).
- CHAMPION J. B., et MARPSAT M. 1996. « La diversité des quartiers prioritaires : un défi pour la politique de la ville », *Économie et statistique*, n° 294-295, p. 47-65.
- COURGEAU D., LELIÈVRE E., WOLBER O., 1998. « Reconstruire des trajectoires de mobilité résidentielle : éléments d'une analyse biographique des données de l'EDP », *Économie et statistique*, n° 316-317, p. 163-173.
- COURGEAU D. et LELIÈVRE E. 1996. « Les motivations des comportements migratoires », in *Demografia : analisi e sintesi. Causa e conseguenze dei processi demografici*, vol. 1, Dipartimento di Scienze Demografiche, Roma, p. 143-163.



- FRANÇOIS J.-C., MATHIAN H., RIBARDIÈRE A., et SAINT-JULIEN T., 2003. Les disparités des revenus des ménages franciliens en 1999: approches intercommunales et infracommunales et évolutions des différenciations intercommunales 1990-1999. <http://www.parisgeo.cnrs.fr/download.htm>.
- GOBILLON L. 2001. « Emploi, logement et mobilité résidentielle », *Économie et Statistique*, n° 349-350.
- GOLDBERGER M.-F., CHOFFEL P. et LE TOQUEUX J.-L., 1998. « Les zones urbaines sensibles », *Insee-première*, n° 573.
- JULIENNE K. et MONROSE M., 2004. « Les opinions des Français sur la pauvreté et l'exclusion au début de l'année 2004 », *Études et résultats*, Drees.
- LAZARFELD P., JOHADA M. et ZIESEL H., 1981. *Les chômeurs de Marienthal*, Les Éditions de Minuit, Paris, première édition, 1932.
- MARTIN-HOUSSART G. et TABARD N. 2002a. « Représentation socio-économique du territoire. Typologie des quartiers et communes selon la profession et l'activité économique de leurs habitants », document de travail Insee, n° F0208. [/www.insee.fr/nom\\_def\\_met/methodes/doc\\_travail/docs\\_doc\\_travail/f0208.htm](http://www.insee.fr/nom_def_met/methodes/doc_travail/docs_doc_travail/f0208.htm)
- MARTIN-HOUSSART G. et TABARD N., 2002. « Les équipements publics mieux répartis sur le territoire que les services marchands », *France, portrait social, 2002-2003*, Insee.
- MAURIN É. 2004. *Le ghetto français. Enquête sur le séparatisme social*, La République des idées, Éditions du Seuil.
- OBSERVATOIRE NATIONAL DES ZONES URBAINES SENSIBLES, 2005. Rapport 2005, Éditions de la DIV.
- PAN KÉ SHON J.-L., 2005. « La représentation des habitants de leur quartier : entre bien-être et repli », *Économie et statistique*, n° 386, p. 3-35.
- PAUGAM S., 1996. « La constitution d'un paradigme » in *L'exclusion. L'état des savoirs*, Dir. S. Paugam, Coll. Textes à l'appui, Éditions La Découverte.
- PRÉTECEILLE E. 2003. « La division sociale de l'espace francilien », rapport de recherche, [http://osc.sciences-po.fr/equipe/ctit\\_preteceille.htm#](http://osc.sciences-po.fr/equipe/ctit_preteceille.htm#), Observatoire national sociologique du changement.
- PUIG J.-P. 1981. « La migration régionale de la population active », *Annales d'Économie et de Statistique*, n° 44, p. 41-79.
- RHEIN C. 1998. « Globalisation, Social Change and Minorities in Metropolitan Paris : The Emergence of New Class Patterns », *Urban Studies*, 35, p. 429-447.
- SCHNAPPER D. 1981. *L'épreuve du chômage*, Paris, Gallimard.
- SIMON P. 1992. « Banlieues : de la concentration au ghetto », *Esprit*, n° 182, p. 58-64.
- TABARD, N. 1993. Des quartiers pauvres aux banlieues aisées : une représentation sociale du territoire, *Économie et Statistique*, n° 270, p 5-22.
- TANTER A. et TOUBON J.-C. 1999. « Mixité sociale et politiques de peuplement : genèse de l'ethnisation des opérations de réhabilitation », *Sociétés contemporaines*, n° 33-34, p. 59-86.
- TISSOT S. 2005. « Une « discrimination informelle ? » Usage du concept de mixité sociale dans la gestion des attributions de logement HLM », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 159, p. 54-69.